

APEF Triel sur Seine

Votre référent : Mayoli BLANC

Adresse : 162 rue Paul Doumer 78510 Triel-sur-Seine

Tél : 01 83 43 94 46

Email : trielsurseine@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP920610193

Structure agréée : SAP920610193

Structure autorisée : SAP920610193

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 9h -12h30 et de 14h - 17h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

BUS: 3 - 12 Pont de Triel / Senet

Ligne J: Triel sur Seine

Accès PMR :

Autorités de tutelle :

DDETS : 34 avenue du centre, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France

ARS : Immeuble Le Curve, 13 Rue du Landy, 93200 Saint-Denis

CD : Conseil Départemental : 2 place André-Mignot 78000 Versailles

Zone d'intervention :

TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL, VERNOUILLET, VAUX, MEULAN, MEDAN, HARDRICOURT, CHAPET, Les MUREAUX, TESSANCOURT, EVEQUEMONT, MEZY

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Conventionnement OSCAR, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, CCAS de Vernouillet, Verneuil sur Seine et Triel sur Seine, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance, France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF TRIEL SUR SEINE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Bien-être	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Evasion	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00 €

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)			
Aide + Accompagnements	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Aide + Accompagnements ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00 €

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,55 €	32,50 €	16,25 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	43,64 €	48,00 €	24,00 €

JARDINAGE			
Régulier	40,00 €	48,00 €	24,00 €
Ponctuel	43,33 €	52,00 €	26,00 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	7,00 €	33,64 €	Téléassistance (en partenariat avec Europ Ass)	9,90 €	24,92 €
Soutien scolaire	5,00 €	31,82 €	Assistance informatique	8,00 €	40,00 €
			Présence et vigilance à domicile	5,00 €	29,17 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS



MODE PRESTATAIRE * APEF TRIEL SUR SEINE

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Tarif APA 24.58 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 80 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 1.42 € TTC	24,64 €	26,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 80 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	27,30 €	28,80 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarif PCH 24.58 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 0.00 € TTC	23,30 €	24,58 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE

Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE	30,33 €	32,00 €	16,00 €
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE	30,33 €	32,00 €	16,00 €

CAISSES DE RETRAITE

CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	25,00 €	27,50 €	50% du reste à charge de votre facture
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	25,00 €	27,50 €	
OSCAR - Aide financée par les caisses de retraites aux personnes âgées de 75 ans et	25,73 €	28,30 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1.00 € TTC/Km (Taux de TVA associé à la pre:



DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide à domicile

(Séniors ou Personnes en situation de handicap (1))

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (2)	ASSISTANCE (3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X	X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Aider aux tâches administratives	X	X
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.		X
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, etc) *		X

(1) Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

(2) Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

(3) Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

* Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES*	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et le enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN LOCAUX COMMERCIAUX		
Ménage simple	25,83 €	31,00 €
Ménage + matériel	28,75 €	34,50 €
Surfaces vitrées	36,67 €	44,00 €

ENTRETIEN COPROPRIETES		
Ménage simple	25,83 €	31,00 €
Ménage + matériel	28,75 €	34,50 €
Surfaces vitrées	36,67 €	44,00 €

ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS		
Jardinage	40,00 €	48,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 42 € TTC / an (35€ HT / an)

(1) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

ESPACE DE TRAVAIL	Tâches
Aérer les locaux	X
Dépoussiérer les bureaux, plans de travail et sièges (débarrasser par vos soins)	X
Désinfecter les appareils (téléphones, claviers, souris, ...)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants y compris les écrans d'ordinateur éteints par vos soins	X
Aspirer ou balayer les sols (selon revêtement)	X
Laver les sols	X
Vider les corbeilles à papier et déposer les sacs dans l'endroit indiqué par vos soins	X

ESPACES COMMUNS	
Aérer les locaux (20 min par pièce)	X
Nettoyer et désinfecter les surfaces plates (poignées, interrupteurs, interphones, etc.)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants	X
Aspirer et laver les sols (selon revêtement)	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X

CUISINE / SANITAIRE	
Nettoyer et désinfecter les appareils sanitaires (robinet, cuvette, lavabo, faïence, miroirs, etc.)	X
Nettoyer et désinfecter les poignées et interrupteurs	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X
Aspirer et Laver les sols	X
Approvisionner en consommables (savon, papier toilette, serviettes en papier, etc.) fournis par vos soins	X
Désinfecter les appareils de cuisson (micro-onde, réfrigérateur, machine à café, etc.)	X

CADRE DE VIE	
Arroser les plantes	X
Lustrer les cuivres	X
Enlever les toiles d'araignées	X
Nettoyer les plinthes	X
Nettoyer les radiateurs	X

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
Tonte, Désherbage, Ramassage des feuilles, Arrosage manuel	X
Plantations de petit végétaux, taille de haies, arbustes et petits arbres	X
Enlèvement des déchets, évacuation des végétaux, petit arrachage manuel	X
Entretien des allées et terrasses	X
Déneigement des abords immédiats du local	X
Entretien des massifs (bêchage, binage, griffage,...)	X
Application d'engrais et/ou amendements	X